

# Décision

## de création de conseil de laboratoire

---

### **DEC111432DR03**

**portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 8643**

#### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8643, intitulé « Laboratoire spécification et vérification », et dirigé par M. Philippe SCHNOEBELEN ;

#### **Décide**

##### **Article 1er : Création**

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 8643, intitulé « Laboratoire spécification et vérification (LSV) ».

##### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprendra 20 membres répartis comme suit :

- 2 membres de droit :
  - o le directeur : Philippe Schnoebelen

- la directrice adjointe : Patricia Bouyer-Decitre
- 13 membres élus répartis :
  - collège chercheurs et enseignants-chercheurs (11 personnes) :
    - Benedikt Bollig
    - Stéphanie Delaune
    - Stéphane Demri
    - Alain Finkel
    - Paul Gastin
    - Nicolas Markey
    - Sylvain Schmitz
    - Stefan Schwoon
    - Cristina Sirangelo
    - Sandie Balaguer (sous-collège des doctorants)
    - Vincent Cheval (sous-collège des doctorants)
  - collège ITA (2 personnes) :
    - Virginie Guénard, élue
    - Audrey Halbert, élue
- 5 membres nommés par le directeur de l'unité
  - Serge Abiteboul
  - Dietmar Berwanger
  - Hubert Comon-Lundh
  - Stefan Haar
  - Luc Segoufin

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 21 juin 2011

Pour le Président  
et par délégation,

Le délégué régional

Décision n° 111532DR04

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

---

Vu la décision n° 03A054DR04 du 17 juin 2004 nommant Mme Véronique MATHET agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Véronique MATHET dans l'unité du CNRS / Université Paris-Sud 11 n° UMR8622.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 juillet 2011  
Le directeur de l'unité  
Claude CHAPPERT

Pour le CNRS,

Pour l'Université Paris-Sud 11

La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

Le président  
Guy COUARRAZE